



*Charte du Pays de Maurienne
et Contrat d'Objectifs*

Charte du Pays de Maurienne

Une Charte pour un Pays

Le document qui vous est présenté dans les pages qui suivent résulte d'une très large concertation entre tous les acteurs du territoire.

Le seul fait d'avoir pris le temps de réaliser un diagnostic complet et celui de réfléchir ensemble à la construction d'une vision partagée de l'avenir de notre vallée à dix ans semblent déjà constituer un temps fort de notre histoire commune.

Non seulement nous avons acquis une connaissance plus fine de notre réalité et nos enjeux au travers des différentes réunions et études thématiques que nous avons conduites, mais nous avons également, grâce à la méthodologie mise en place, fait en sorte que les conclusions de cette longue réflexion soient partagées et appropriées par le plus grand nombre d'entre nous.

Il s'agit bien en effet d'une co-construction entre des élus détenteurs de la légitimité démocratique en matière d'action publique et des socio-professionnels qui sont aussi les acteurs et les utilisateurs de ce territoire.

Au delà de l'intérêt évident de cette démarche d'analyse et de prospective, la finalité de ce travail reste de constituer la base des contractualisations à venir entre le Pays de Maurienne et ses partenaires que sont l'Etat, la Région Rhône-Alpes et le Département de la Savoie.

Le premier principe sur lequel a été construit cette Charte est que le développement de la vallée de la Maurienne ne se conçoit qu'au travers d'un soutien équilibré à l'ensemble des secteurs d'activité qui fondent aujourd'hui sa réalité économique. L'accent sera mis cependant sur le tourisme qui semble être le secteur le plus prometteur en terme de création d'emplois.

Le second principe est que le patrimoine environnemental, paysager et architectural est un élément constitutif majeur de la valeur ajoutée de ce territoire. Il s'agit donc de le protéger et de le valoriser. C'est bien sur la qualité de service offert à nos populations et à nos visiteurs qu'il convient de s'appuyer pour poursuivre la reconstruction d'une image positive du Pays de Maurienne.

Enfin, je voudrais préciser que cette Charte de Pays indique un état d'esprit et des aspirations qui ne sauraient être figés dans le marbre. La projection à dix ans impose de se doter de la capacité d'ajustement nécessaire à la prise en compte des variations de conjoncture.

Le maintien du Comité de Pilotage de cette Charte associant les élus du Syndicat du Pays de Maurienne, les représentants de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes et du Département de la Savoie ainsi que le maintien du Conseil Local de Développement, chargés chacun pour ce qui le concerne du suivi et de l'évaluation des politiques menées dans le cadre de cette Charte, sont les meilleurs garants de notre capacité à faire vivre ce document.

Marc TOURNABIEN
Président du Syndicat du Pays de Maurienne

SOMMAIRE

* LA MAURIENNE, TERRITOIRE DE DEVELOPPEMENT	4
L'organisation spatiale de la Maurienne	4
L'entité « Maurienne »	4
Le bilan des politiques menées en Maurienne	5
* LA DEMARCHE « PAYS » EN MAURIENNE	7
Le sens de la démarche	7
Les étapes de la démarche	7
L'organisation territoriale du Pays	8
Le développement durable en Maurienne	9
* UNE VISION PARTAGEE DU PAYS DE MAURIENNE A 10 ANS	11
Une ambition globale	
Trois défis à relevés :	
<i>1^{er} défi : Affirmer une communauté d'intérêts économique, social et environnemental à l'échelle de la Vallée intégrant la dynamique des grands chantiers</i>	11
<i>2^{ème} défi : Communiquer sur une nouvelle image de la Maurienne et agir pour prendre sa place en Savoie, dans le sillon alpin et en Rhône-Alpes</i>	12
<i>3^{ème} défi : Intégrer les mutations du 21^{ème} siècle</i>	13
* LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CHARTE	15
Promouvoir une culture de services et de relations de niveau urbain	16
Densifier et diversifier le tissu économique	20
Poursuivre et accélérer un développement touristique diversifié	24
Gérer son cadre de vie avec exigence	27
* ANNEXES	30

LA MAURIENNE, TERRITOIRE DE DEVELOPPEMENT

L'organisation spatiale de la Maurienne

Composée de 62 communes, étalée sur 120 kilomètres et répartie entre 300 et 3200 mètres d'altitude, la vallée de la Maurienne est un territoire de montagne fortement déterminé par sa position géographique.

Voie majeure de liaison transalpine aujourd'hui traversée par de grandes voies routières, autoroutières et par une ligne de chemin de fer internationale, la Maurienne est l'un des grands passages stratégiques vers l'Italie via le col de Mont-Cenis et surtout le tunnel du Fréjus, qui rend directe la liaison autoroutière Lyon-Turin. Elle se situe de fait dans une continuité naturelle avec le Sillon Alpin (Combe de Savoie et Grésivaudan) et l'ensemble de la Région Rhône-Alpes. Ces réalisations d'infrastructures, et plus particulièrement celle de l'autoroute (1998-2000), ont participé à l'ouverture et au développement de la Maurienne.

La vallée est une entité complexe et diversifiée qui s'organise selon deux logiques complémentaires :

- une structuration horizontale qui découpe l'étendue de la vallée en trois principaux sous-bassins :
 - la basse-Maurienne constitue l'entrée de la vallée et est en partie sous influence des bassins chambérien et albertvillois,
 - la moyenne-Maurienne, autour du pôle de Saint-Jean de Maurienne et des pôles secondaires de la Chambre, Saint-Michel de Maurienne et de Modane, représente le cœur de la vallée,
 - la haute-Maurienne, définie à l'échelle de la communauté de communes de Haute-Maurienne Vanoise, se compose de villages de montagne et d'alpages, situés dans l'aire du Parc National de la Vanoise.
- une structuration verticale qui témoigne d'une organisation particulière des activités en fonction de l'altitude
 - le fond de vallée sur lequel s'est développé au siècle dernier une industrie lourde fondée sur l'énergie hydroélectrique et qui concentre l'essentiel des pôles urbains et de services,
 - des versants résidentiels situés en zone de moyenne montagne, qui possèdent des potentialités pour développer un tourisme « vert »,
 - les zones d'altitude, traditionnellement vouées à l'alpage, et de plus en plus tournées vers le développement touristique notamment à travers les stations de sports d'hiver et d'été.

L'entité « Maurienne »

Malgré la diversité des visages de la Maurienne, la référence à l'entité vallée est très forte au sein de la population locale qui vit pleinement son appartenance à un véritable bassin de vie où sont organisés les services à la population ainsi qu'à un bassin d'emplois et de formation.

L'organisation locale a connu une évolution remarquable. Malgré la forte atomisation autour de 62 communes, les mauriennais se sont dotés d'outils à l'échelle de la vallée. Avec l'Association des

Maires, créée en 1972, a été mise en place une structure de concertation entre les communes. Cette fédération a elle-même suscité par la suite la création de dispositifs organisant certains types de services à l'échelle de la Maurienne : c'est le cas de la structure Maurienne Expansion, chargée de l'animation du développement économique de la vallée, de la Mission Locale pour l'emploi, ou encore du Comité des Stations en matière de tourisme.

La montée de l'intercommunalité a également modifié le paysage politique du territoire : les micro-territoires locaux se sont organisés autour des cantons en intercommunalité de proximité. Si celles-ci sont encore trop nombreuses, parfois liées aux simples opportunités fiscales, elles ont pour plusieurs d'entre-elles la capacité d'être des moteurs du développement local.

Le bilan des politiques menées en Maurienne

De fait, le territoire de la Maurienne a été une base d'actions bien identifiées même si les projets n'ont pas toujours eu un impact significatif pour l'ensemble de la vallée.

Ainsi, à travers la mise en œuvre de multiples dispositifs, les élus et les acteurs locaux de la Maurienne ont tenté de répondre à des problématiques de développement très diverses à l'échelle de la Vallée:

- Les contrats régionaux : le Contrat de Développement Economique de Bassin, puis le Contrat Global de Développement,
- Les fonds européens : objectif 5b, objectif 2 (annexe 1), leader II, Leader +, Interreg I,
- Les programmes thématiques : contrat de rivière (annexe 2), opération agri-environnementale...

En outre, d'autres outils ont été mis en œuvre en Maurienne à une échelle de sous-bassin ou de massif : les Contrats de Développement touristiques, les Contrats de Stations Moyennes, le programme Interreg II...

Bilan du Contrat Global de Développement

A partir de la fin de l'année 1996 et jusqu'en 2001, les collectivités locales de la Maurienne ont mis en cohérence leurs réflexions, orientations et actions dans le cadre d'un Contrat Global de Développement (CGD).

Cette période de contractualisation a été fondamentale dans le mûrissement de la démarche de projet de territoire. Les 5 années du CGD ont permis aux collectivités locales de progresser sur des problématiques essentielles pour le territoire, tout en initiant leur approche territoriale.

Au préalable, le CGD est issu d'une stratégie qui s'est articulée autour d'un axe majeur de développement « sur un espace maurienne solidaire et à l'identité affirmée, irrigué par des axes de communication structurants, maintenir et développer une économie diversifiée de qualité » et qui comportait un objectif quantitatif de 50 habitants dans 20 ans.

Il a recouvert une vingtaine d'actions (déclinées dans 174 dossiers de demande de subvention) orientées autour de 3 lignes forces et 6 objectifs (plus un pour mémoire relatif à la qualification de l'espace naturel) :

- l'aménagement du territoire et la gestion de l'espace
 - o en organisant l'espace et les fonctions économiques
- le développement économique dans une logique de complémentarité (confortement des filières et des emplois)
 - o en soutenant l'activité agricole dans une démarche de filières et dans un souci de gestion de l'espace
 - o en confortant les filières industrielles, commerciales et artisanales
 - o en bâtissant la stratégie de développement touristique de la Maurienne
- l'amélioration du cadre de vie et de l'image de la Maurienne
 - o en accueillant une population nouvelle
 - o en valorisant l'identité mauriennaise

Au cours de ce contrat, 2 avenants ont été signés, portant la subvention régionale à 3 Meuro pour un montant d'opérations de 14 Meuro. Validé en juin 2000, le premier avenant était destiné à adapter le programme aux évolutions constatées en vue de renforcer le volet « tourisme » et l'action en faveur de l'attractivité des bourgs-centres. Le second avenant approuvé en septembre 2001 avait pour objectif de prendre en compte l'émergence de nouveaux projets devant tendre vers un meilleur équilibre entre les 3 axes initialement définis.

Après 6 années et demie de mise en œuvre du CGD (fin mars 2003), 100% des actions inscrites dans le contrat ont été engagées. Seuls 14 projets d'investissement n'ont pas encore fait l'objet d'un début d'exécution. 81% de la subvention régionale a été consommée.

Pour la première fois ce contrat a abordé diverses questions sectorielles comme le tourisme dans leur dimension territoriale.

Ainsi, pour ce secteur d'activité qui imprime sa marque sur tout le territoire et représentait 50% des financements du contrat, une réflexion globale à l'échelle de la vallée a permis d'articuler les enjeux spécifiques du tourisme dans les stations, en vallée ou sur les versants, durant la période hivernale mais aussi estivale.

L'innovation du CGD réside aussi en grande partie dans le caractère transversal et intercommunal d'un certain nombre de ses actions.

Ainsi en va-t-il des opérations d'animation économique (prospection industrielle, développement exogène) ou celles concernant l'aménagement touristique de la vallée sur son linéaire, en travaillant par filières : équipements favorisant la pratique de la randonnée et de l'escalade.

En outre, 6 campagnes de communication et de promotion touristiques visant à renforcer la notoriété du pays de Maurienne ont abouti, grâce à la conception de guides thématiques, à fédérer les acteurs du tourisme, élus et professionnels.

Trois autres types d'actions peuvent-être identifiées comme innovantes, soit parce qu'elles ont participé à mobiliser les acteurs, soit parce qu'elles sont considérées comme expérimentales : la construction d'un espace polyvalent jeunesse, tête de réseau pour les structures d'animation cantonales, la création d'un parc à grumes ou la création d'un site de réservation d'activités de montagne sur internet.

En revanche, il conviendra de tirer parti de l'expérience du CGD en apportant dans les prochaines procédures contractuelles une attention plus particulière à la qualité dans les réalisations et les prestations quel que soit le domaine d'intervention et en affichant, pour toute action, des critères d'évaluation et de mesure.

LA DEMARCHE « PAYS » EN MAURIENNE

Le sens de la démarche

Les différents dispositifs engagés en Maurienne, impulsés par l'Etat, la Région, le Département et l'Europe ont accompagné la mutation économique et sociale de la Maurienne en répondant à des attentes locales et sectorielles.

Avec la Charte de Pays, il s'agit de franchir une nouvelle étape qui vise à préciser pour les 10 prochaines années, les grandes lignes d'efforts et les axes de progrès que les mauriennais, élus et habitants, veulent soutenir sur l'ensemble de la vallée. Aujourd'hui, la vallée est en ordre de marche ; elle est en mesure d'exprimer une vision exigeante de son développement à 10 ans alors qu'elle était hier dans l'urgence de la réparation et de la reconversion.

Le niveau « vallée » ne sera plus le relais des seules attentes locales ou sectorielles. Il a à apporter une ambition globale sur le territoire, calée sur les valeurs de la Maurienne qui sont :

- une volonté de prendre en main son destin et de personnaliser son développement dans le contexte du grand projet Lyon-Turin,
- une fidélité à son passé industriel mais une disponibilité à s'ouvrir à d'autres modèles de développement, plus doux, intégrant une exigence de bien-être au quotidien,
- une détermination à mettre en place une organisation à l'échelle Vallée, missionnée pour impulser une dynamique Vallée,
- une tradition d'écoute, de respect des divergences et de concertation entre mauriennais, permettant la confiance entre acteurs du territoire.

La démarche « Pays » donnera aux élus une occasion de mieux piloter leur destin commun à une échelle pertinente. Sans gommer les spécificités locales si marquées par la géographie, il s'agit de construire la dynamique d'un territoire qui prenne toute sa place en Savoie et en Rhône-Alpes et participe à son essor démographique.

Les étapes de la démarche

En novembre 1999, l'Association des Maires de Maurienne, devenue Syndicat du Pays de Maurienne en décembre 2000 (annexe 3), demande au Préfet de Région d'arrêter le périmètre d'étude du Pays de Maurienne en application de la loi du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire.

Afin de préparer l'élaboration de la charte, un diagnostic territorial a été réalisé par un cabinet consultant. Suivi par un comité de pilotage, composé d'élus du territoire, ce diagnostic a été présenté à l'ensemble des structures intercommunales ainsi qu'aux représentants de la société civile, dans l'objectif d'enrichir l'état des lieux et de le faire partager par le plus grand nombre d'acteurs locaux.

Ce travail d'appropriation des constats a permis le dépôt du dossier de candidature auprès du Préfet de Région et de la Région Rhône-Alpes pour la constitution d'un Pays. Cette première étape a été poursuivie par la mise en place d'un Conseil Local de Développement (CLD), organe de consultation représentant les forces vives du territoire (élus, acteurs socio-économiques et associatifs) et la création de groupes de travail, permettant de dégager des axes de développement stratégiques plus précis. Cette seconde étape a également fait l'objet d'une présentation auprès des

intercommunalités et des représentants de la société civile. A partir de ces éléments, la Conférence Régionale de l'Aménagement et du Développement du Territoire (CRADT) du 17 décembre 2001 a arrêté le périmètre d'étude du Pays de Maurienne.

Afin de finaliser la charte de Pays, les premiers éléments de travail ont été complétés par plusieurs expertises thématiques, par l'avancée de la réflexion des groupes de travail du Conseil Local de Développement et par la constitution de sous-groupes de travail, élargis aux acteurs professionnels concernés, non membres du Conseil Local de Développement, sur des sujets plus particuliers tels que la santé, la formation ou la culture.

L'ensemble de ces travaux, émanant d'une démarche active de participation des élus et de la société civile et formant le document de charte, a pour objectif de rendre compte d'une vision partagée du territoire et des enjeux à relever pour les 10 prochaines années par les mauriennais. Après avoir été présentée et validée par le Comité de Pilotage du Pays de Maurienne, le Conseil Local de Développement, les communes de la vallée et le Comité Syndical du Pays de Maurienne, il conviendra de communiquer plus largement sur ce document d'orientation auprès des habitants de la vallée et de préparer le Contrat de Développement Rhône-Alpes qui prévoira, en accord avec les orientations prioritaires définies, les actions à mener sur les 5 premières années.

L'organisation territoriale du Pays

La structuration du territoire

Le développement de la Maurienne passe par une organisation du territoire à partir de trois niveaux distincts et complémentaires :

- 62 communes

La commune doit assurer la régulation de la vie au quotidien. Ses missions doivent se distinguer en fonction de leur rôle actuel sur le territoire : communes de station, bourg-centre...

- 7 structures intercommunales

- * Communauté de communes Porte de Maurienne
- * SIVOM du canton de la Chambre
- * Syndicat mixte Arvan Villards
- * Communauté de communes Cœur de Maurienne
- * Communauté de communes Maurienne Galibier
- * SIVOM du canton de Modane
- * Communauté de communes Haute-Maurienne Vanoise

Les intercommunalités, qui ont fortement progressé en Maurienne, sont les unités organisationnelles du territoire. Par leurs compétences, elles doivent jouer le rôle de relais auprès des communes, permettre une meilleure concertation entre les stations et être des acteurs-clé de la mise en œuvre du projet de Pays.

- Le niveau Vallée

Ce niveau doit contribuer à la mise en place d'outils utiles à l'ensemble du territoire et organiser le portage des enjeux communs dans les domaines-clé de l'économie, de l'urbanisme, du tourisme, des transports, de la formation...

La structure porteuse de la Charte

Le Pays est porté par le Syndicat du Pays de Maurienne, qui est un syndicat mixte à compétences obligatoires et optionnelles dont la gestion des transports scolaires et l'abattoir. Les compétences obligatoires portent sur la mission de développement économique (au sens large) du territoire et la coordination de procédures contractuelles : Leader, contrats régionaux de développement, contrat de rivière... Une réflexion est en cours pour ouvrir le syndicat à d'autres collectivités territoriales.

Le syndicat du Pays de Maurienne est administré par un Comité Syndical composé de 68 délégués. Il anime le Comité de Pilotage de la Charte, constitué du bureau du SPM, des conseillers régionaux (6), des conseillers généraux (2) et de l'Etat représenté par le Sous-Préfet.

Le développement durable en Maurienne

Un sens particulier pour le Pays de Maurienne

La notion de développement durable, fondée sur l'articulation entre les besoins économiques, sociaux et environnementaux, prend un sens singulier en Maurienne.

Situé en zone de montagne, le territoire possède un patrimoine naturel riche, principal facteur d'attractivité de la Vallée. Les ressources en eau et en forêt, qui témoignent de cette richesse, sont essentielles à l'équilibre de la Vallée puisqu'elles jouent un rôle majeur dans la gestion des risques naturels. Le paysage est également une composante importante du territoire puisqu'il contribue, par sa qualité et sa diversité, à l'amélioration du cadre de vie. Il s'agit bien d'un véritable facteur d'attractivité pour de nouveaux résidents mais également pour la clientèle touristique, permettant ainsi de dégager une valeur ajoutée économique.

Mais cet environnement est fragile et subit de fortes pressions en Maurienne. Si le développement industriel, particulièrement en fond de vallée ainsi que le développement touristique, ont pu, dans le passé, participer à dégrader ces richesses naturelles, (surfréquentation et pression sur le milieu naturel, réalisation de chantiers, dégradation du paysage, pollution de l'Arc...), le récent développement des infrastructures routières, autoroutières, qui font de la Maurienne un territoire de passage, d'accessibilité rapide, est également source de nuisances. En effet, depuis l'accident du tunnel du Mont-Blanc survenu en 1999, le passage des camions en Maurienne par le tunnel du Fréjus est devenu excessif et augmente de façon intolérable les nuisances sonores et la pollution atmosphérique. L'image et l'attractivité de la Vallée sont donc fortement dépendantes de ces enjeux environnementaux, qui représentent une préoccupation commune à l'ensemble du territoire.

Dans une vallée à taille humaine comme celle de la Maurienne, ces enjeux pour être source de développement doivent être combinés avec la recherche d'une qualité économique et sociale qui réponde aux attentes de chacun en matière de croissance économique, d'emploi et de services. L'ensemble de ces conditions s'inscrit dans la stratégie territoriale « durable » de la Maurienne et est développée dans le document fédérateur de la Charte de Pays.

Concertation et implication de la société civile

L'enjeu de la démarche de « Pays » en Maurienne est aussi de construire une démocratie fondée sur l'adhésion et la participation à un projet de territoire. Les démarches de participation sont essentielles à la réussite du projet et conduisent à une nouvelle pratique du pouvoir dans laquelle les citoyens deviennent acteurs.

Pour répondre au principe de démocratie participative, le Syndicat du Pays de Maurienne a mis en place un Conseil Local de Développement qui représente l'ensemble des forces vives du territoire (élus, acteurs socio-économiques, associatifs) et qui participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de territoire. Le Conseil Local de Développement est composé de 60 personnes, regroupées au sein de trois collèges : un collège institutionnel, un collège « économie » et un collège « vie associative » (annexe 4). Il est co-présidé par le Président de la structure porteuse et un Président élu par le Conseil Local de Développement.

A partir du diagnostic territorial élaboré par le cabinet consultant, trois commissions de travail ont été organisées afin de poursuivre et d'alimenter la réflexion sur les thématiques relevées :

- groupe n°1 : « Promouvoir une cultures de services et de relation de niveau urbain »
- groupe n°2 : « Privilégier un développement de proximité »
- groupe n°3 : « Poursuivre un développement touristique diversifié »

Le travail mené dans le cadre de ces groupes de travail a été complété par la mise en place de sous-groupes de travail, émanant en partie du Conseil Local de Développement mais élargis aux professionnels concernés, pour répondre à des problématiques plus précises telles que la santé, l'offre culturelle ou encore l'emploi / formation.

Réunis lors de la phase d'élaboration de la Charte, l'ensemble de ces groupes de travail participeront par la suite à la réflexion sur les priorités à dégager (contrat d'objectifs) et les actions à mener pour les cinq prochaines années dans le cadre du Contrat de Développement de Pays de Rhône-Alpes.

Parallèlement, le Syndicat du Pays de Maurienne et le Conseil Local de Développement souhaitent entreprendre autour de la Charte une communication à destination de la population locale afin que les enjeux de la Vallée soient appropriés par le plus grand nombre.

L'évaluation

Le processus d'évaluation est essentiel pour légitimer le projet de développement. Il doit s'envisager comme un outil d'aide au pilotage des projets, permettant la mesure de l'efficacité des actions menées. Dans le cadre de la Charte de Pays et du Contrat de Développement, l'évaluation doit être conduite, en continu, au fur et à mesure de la mise en oeuvre du programme d'actions ainsi qu'à la fin du contrat pour permettre une amélioration ou un ajustage des orientations. Sur l'ensemble du contrat, à l'échelle de 5 ans, et de la charte, à l'échelle de 10 ans, les principaux indicateurs retenus devront permettre de mesurer l'effet d'attractivité de la démarche en terme de population (exemple : augmentation, stabilisation ou recul de la population locale), et d'activités (exemple : chiffre d'affaire des entreprises de la vallée...). L'évaluation pourra par ailleurs être menée de façon endogène, au niveau des élus et des acteurs locaux représentés dans le Conseil Local de Développement et de façon exogène par un prestataire extérieur.

UNE VISION PARTAGEE DU PAYS DE MAURIENNE A 10 ANS

L'ambition envisagée pour la Maurienne est de mettre en œuvre un développement global et durable à l'échelle d'une vallée conviviale, à taille humaine. Dans une perspective de développement à 10 ans, l'enjeu du Pays de Maurienne est de proposer, notamment à la jeune génération, un territoire attractif, aussi bien en termes de services, que d'emploi ou encore de cadre de vie.

La charte du Pays de Maurienne propose de relever trois grands défis qui donneront le sens des démarches communes sur la vallée :

1^{er} défi : Affirmer une communauté d'intérêts économique, social et environnemental à l'échelle de la vallée, intégrant la dynamique des grands projets

2^{ème} défi : Communiquer sur une nouvelle image de la Maurienne et agir pour prendre sa place en Savoie ,dans le sillon alpin, et en Rhône-Alpes

3^{ème} défi : Intégrer les mutations du 21^{ème} siècle

1^{er} DEFI : Affirmer une communauté d'intérêts économique, social et environnemental à l'échelle de la vallée, intégrant la dynamique des grands projets

Constat :

Les Mauriennais se reconnaissent dans leur géographie et plus particulièrement dans la montagne, la vallée, les paysages , les ressources en eau, en air, les risques naturels qui découlent de ce territoire. Cette appartenance s'est aussi manifestée à travers l'histoire industrielle, sa fonction énergétique, plus récemment par le partage d'une même infrastructure autoroutière. Aujourd'hui, le renforcement de ce sentiment d'appartenance est une condition sine qua non pour le développement du territoire : il doit s'appuyer sur une plus forte solidarité inter-territoriale et sur la mise en œuvre d'une dynamique économique commune, notamment dans un secteur en expansion comme celui du tourisme.

Perspectives :

Il s'agit aujourd'hui d'affirmer une communauté de vie, économique, sociale et culturelle qui ne s'enracine plus sur sa seule appartenance géographique à la Vallée (son versant ou son altitude, sa situation en amont ou en aval), mais qui prenne la mesure des intérêts d'une communauté d'hommes et de femmes qui gagnera à s'organiser à l'échelle de la Vallée :

- en privilégiant les solidarités et les alliances amont-aval,
- en devenant « citoyen » de la Vallée sans pour autant perdre son identité de citoyen communale ou cantonale,
- en sachant adopter les arguments offensifs sur les réels atouts du territoire,
- en poursuivant les efforts engagés dans un développement touristique à l'échelle de la Vallée,

- en construisant un dialogue permanent entre les différents acteurs du territoire (tourisme / agriculture / culture...) afin d'en dégager une valeur ajoutée bénéfique pour tous,
- en se positionnant activement, à l'échelle de la vallée, sur les grands projets concernant la Maurienne

La réussite d'une telle ligne d'effort sera perceptible lorsque les fonctions de bassins de vie et économiques seront appréhendées et accompagnées à l'échelle de la Vallée.

Atouts pour relever ce défi :

1. Une intercommunalité de proximité qui a progressé et qui est en mesure de relayer un projet global
2. Une pratique régulière de la gestion concertée de procédures Vallée à travers un dispositif commun : le Syndicat du Pays de Maurienne.
3. La modification de l'espace-temps liée à l'autoroute qui bouleverse les modes d'occupation de l'espace et qui rapproche les mauriennais.
4. Une identité paysagère et urbaine qui permet de renouer avec la fierté d'être Mauriennais.

2^{ème} DEFI : Communiquer sur une nouvelle image de la Maurienne et agir pour prendre sa place en Savoie , dans le sillon alpin et en Rhône-Alpes

Constat :

Territoire support d'enjeux énergétiques et de transit de niveau international, la Vallée a jusque là plutôt « subi » sa position géographique qu'elle n'a eu la capacité d'impulser une dynamique de rayonnement.

Perspectives :

Par son accessibilité et la qualité de son cadre de vie, la Maurienne devient un territoire rhônalpin à part entière, en mesure de jouer une fonction d'accueil.

En confortant son rôle dans le sillon alpin, la Maurienne veut à la fois rester connectée à un territoire d'entraînement en Rhône-Alpes, mais également offrir à ses voisins un cadre de vie pour entreprendre, séjourner et s'y installer. La conviction est faite que la Maurienne peut redevenir un lieu d'attraction et de fixation des populations. C'est une des conditions pour assurer le développement économique local. Les disponibilités foncières sont également un atout à valoriser pour stimuler la démographie en offrant aux populations voisines le cadre qui fait défaut dans les agglomérations de proximité qui ont un réel besoin de desserrement.

Par ailleurs, la Vallée a la capacité de promouvoir et de conforter un modèle en matière touristique où elle a une personnalité à faire valoir et où la diversité de ses villages et de ses paysages sont autant de cadres d'accueil à taille humaine pour des populations touristiques en quête de bien-être. Mais relever le défi du sillon Alpin, c'est aussi positionner la Vallée comme la grande porte de l'Italie qui saura valoriser avec les Provinces piémontaises, des atouts touristiques, culturels, industriels, mais aussi valoriser son potentiel important en infrastructures de transports et de déplacements.

Autour de ces caractéristiques, se dessine un profil de territoire harmonieux, diversifié, intégrateur, ayant la capacité de s'ouvrir sur l'extérieur et par là d'offrir un espace de vie, de loisir, de travail, à une population diversifiée.

Atouts pour relever le défi :

1. La dynamique du Sillon Alpin rapproche la Maurienne des services supérieurs de niveau métropolitain (universitaire, recherche, aéroports, santé, ...).
2. L'inscription de la Maurienne dans une démarche transfrontalière « Rhône-Alpes–Piémont » qui pourrait être renforcée par l'arrivée de la ligne voyageur-fret Lyon - Turin.
3. La montée en puissance à travers le tourisme, d'une communication Maurienne valorisante.
4. L'importance d'espaces naturels à maîtriser localement.

3^{ème} DEFI : Intégrer les mutations du 21^{ème} siècle, pour un territoire moderne et solidaire

Constat :

Les valeurs dominantes en Maurienne ont longtemps été celles de l'industrie lourde, de l'organisation villageoise, d'une culture de la production et de mise en conformité avec des normes. Les maurienais sont des habitués des grands projets, agissant souvent sur impulsions venant de l'extérieur. Ces pratiques ont pu avoir comme revers un certain attentisme.

Perspectives :

Le troisième défi propose un dépassement des pratiques qui ont pu faire la réussite de la Maurienne mais qui aujourd'hui ne sont plus suffisantes pour être les ressorts du développement. Si la Maurienne doit préserver ses villages, elle ne peut pas ignorer que la demande en services de la part des populations sédentaires, des entreprises, des touristes est croissante et devra s'organiser à l'échelle de la Vallée.

Une même personne occupe plusieurs territoires de vie dans des temps très courts : les lieux de travail, d'habitat, de formation, de loisir, ... éclatent. Ses appartenances sociales se diversifient au travers des réseaux qu'elle fréquente ; ses statuts sociaux se complexifient : salariés à temps partiel ici, free lance là, étudiant en formation pour le reste de ses disponibilités. L'accessibilité de la Vallée et la qualité de ses réseaux de communication, quelque soit le mode de transport, doit pouvoir répondre à la multiplicité des usagers : chaque collectivité aura à se préoccuper bien sûr de ses résidents, mais aussi de celles et ceux qui utilisent le territoire occasionnellement pour leurs vacances, leur travail, leurs séjours de formation, de santé ou de remise en forme, ou leur simple passage en transit.

Il s'agira d'accompagner des parcours de vie multiculturelle, en donnant à ceux qui sont en marge de la vie économique, les ressources de l'intégration, mais aussi en ouvrant les lieux de décision à la diversité des discours, des valeurs. La charte du Pays de Maurienne devient alors le moyen d'affirmer notre ambition collective de développer un territoire solidaire où chacun trouve sa place et une réponse à ses besoins.

Relever le défi d'une Vallée attractive, ouverte, c'est aussi envisager de travailler autrement, de capitaliser les savoir-faire de la vallée et de se préparer à être performant dans la nouvelle

économie des services de la société d'information qui structurera les 10 prochaines années : le travail en réseau, les alliances avec l'extérieur, les partenariats sur projets, sont les ressorts d'une dynamique nouvelle et doivent passer par l'irrigation du territoire en réseau haut-débit. L'importance de cet enjeu pour le développement de la Maurienne est telle qu'il fait l'objet d'un programme spécifique européen Leader + sur le thème : « *Anticiper, renforcer la cohérence du territoire en améliorant la compétitivité des services et des produits du territoire par l'utilisation des nouveaux savoir-faire et des nouvelles technologies* ».

Atouts pour relever ce défi :

1. L'accessibilité du territoire et la qualité des réseaux de communication
2. La diversité géographique et économique de la Vallée

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CHARTE

L'ambition de la Maurienne se décline en 4 orientations stratégiques qui indiquent les lignes de force du développement du territoire :

- **Orientation stratégique n°1 : Promouvoir, dans un territoire de montagne, une culture de services et de relations de niveau urbain**
- **Orientation stratégique n°2 : Densifier et diversifier le tissu économique**
- **Orientation stratégique n°3 : Poursuivre et accélérer un développement touristique diversifié**
- **Orientation stratégique n°4 : Gérer son cadre de vie avec exigence**

Chacune de ces orientations reposent sur des éléments de constats identifiés dans le diagnostic et dans le cadre des groupes de travail du Conseil Local de Développement. Les objectifs de développement affichés dans chacune des orientations se déclinent en engagements qui témoignent de la volonté des élus et des acteurs locaux de la Maurienne de proposer des perspectives de développement adaptées au territoire.

Il est important de souligner que, si les 4 orientations stratégiques et les objectifs déterminés sont interactifs et étroitement liés, ceux-ci ne font pas l'objet d'un ordre de priorité.

Par ailleurs, plusieurs des thématiques abordées dans la charte relèvent d'une capacité décisionnelle, en partie, extérieure au territoire. Néanmoins à travers la démarche de Pays, la Maurienne souhaite être en mesure d'exprimer ses positions et de les argumenter. Cette capacité à influencer les décisions extérieures sur certains sujets tels que la santé, l'industrie ou les transports proviendra de la puissance des élus et des professionnels à se faire entendre, notamment par le biais de la structure du Conseil Local de Développement.

Promouvoir, dans un territoire de montagne, une culture de services et de relations de niveau urbain

Bassin de vie de 41 600 habitants, la Maurienne se situe à un seuil démographique critique. Pour rester attractive, la Vallée doit répondre aux nouvelles attentes des populations, plus exigeantes en matière de services, plus mobiles. Pour s'adapter à ces nouveaux modèles de vie, le territoire maurienais doit s'engager dans la qualité de ses services dans divers domaines tels que le logement, la santé, les transports et l'offre culturelle en garantissant une offre pour tous les publics. A partir des pôles urbains existants, il est proposé de mettre en œuvre une dynamique de services et de qualité de vie qui sachent répondre aux attentes de la population vivant dans la Vallée mais aussi des touristes dont l'exigence en matière de services est croissante.

Objectif 1 : Développer une politique de santé de proximité

Constat et enjeux

Bassin de vie, la Maurienne est aussi reconnue comme bassin de santé, centré autour de l'hôpital de Saint-Jean de Maurienne. Les besoins en matière de santé sont aujourd'hui une question centrale pour l'ensemble de la vallée. Ainsi, la baisse de la démographie médicale constatée au niveau national trouve en Maurienne une résonance particulière due à la configuration géographique du territoire (vallée étendue, zone de montagne) et à son manque d'attractivité. Par ailleurs, le vieillissement de la population, constaté sur l'ensemble de la Vallée, nécessite un accroissement urgent des besoins médicaux pour les personnes âgées. Enfin, la prévention et l'accompagnement santé doivent être adaptés à la diversité du public présent en Maurienne (résidents, touristes, saisonniers).

Engagements

1. Affirmer le rôle de l'hôpital de Saint-Jean ainsi que celui de l'antenne du SMUR à Modane comme pôles structurants de la santé en Maurienne
2. Répondre aux besoins croissants des personnes âgées en matière de santé
 - en développant l'aide et les soins à domicile
 - en développant l'hébergement permanent et temporaire pour répondre rapidement à l'urgence des besoins en lits
3. Assurer la prise en charge des personnes handicapées sur le territoire
4. Maintenir et stabiliser les professionnels de la santé présents en Maurienne, notamment dans les stations et répondre aux carences identifiées dans certaines spécialités médicales (psychiatrie, gynécologie, radiologie...)
5. Prendre en compte dans l'offre de soins la présence d'une clientèle temporaire (touristes, saisonniers)
6. Fidéliser le personnel médical notamment les aides-soignantes à domicile :
 - par la création d'emplois à mi-temps ou si possible à temps plein
 - par le biais de la formation en permettant la validation des acquis et la revalorisation des métiers de la santé en montagne

Objectif 2 : Améliorer l'offre culturelle et sportive à destination de la population locale et de la clientèle touristique

*** L'offre touristique**

Constat et enjeux

Le patrimoine culturel est un atout touristique fort de la vallée mais aussi un moteur de création d'activités et d'emploi. Il se décline autour de quelques thématiques spécifiques qui témoignent des activités et de l'histoire du territoire : le patrimoine fortifié, le patrimoine religieux et le patrimoine industriel. Il semble que cette richesse patrimoniale manque, pour être davantage valorisée, d'une organisation à l'échelle de la vallée. Cette mise en réseau, permettrait notamment de construire et de valoriser une image Vallée autour de la culture qui bénéficierait à l'ensemble de l'offre culturelle touristique.

Engagements

1. S'organiser à l'échelle Vallée pour construire une image « Maurienne » basée sur la richesse culturelle,
2. Soutenir quelques événements phares en Maurienne afin d'améliorer l'attractivité touristique et de clarifier l'image culturelle de la vallée (l'événement phare devant servir de relais pour les autres animations de proximité),
3. Améliorer l'accueil et l'hébergement, notamment à travers la formation,
4. Développer le partenariat transfrontalier et organiser des manifestations avec les régions italiennes transfrontalières.

*** L'offre locale**

Constat et enjeux

Il semble exister un lien fort entre l'offre culturelle destinée à la population locale et celle destinée à la clientèle touristique : en effet, pour pouvoir proposer des produits touristiques de qualité dans le domaine culturel, il est impératif de sensibiliser les habitants et de leur garantir une offre culturelle et sportive qui soit également de qualité. Or, aujourd'hui, les acteurs de la culture font le constat d'une offre relativement abondante mais qui touche souvent un public limité.

Engagements

1. Ouvrir l'offre culturelle à destination de la population locale, notamment en direction des plus jeunes, en mélangeant davantage les « genres » : par exemple en combinant la culture à la gastronomie ou encore au sport...
2. Travailler en collaboration avec les établissements scolaires, les écoles de musique...
3. Utiliser davantage la Montagne comme support culturel,
4. Améliorer l'équipement des établissements culturels existants,
5. Doter le territoire d'équipements culturels structurants,
6. Privilégier et renforcer le partenariat avec l'espace culturel MALRAUX de Chambéry et les autres relais sur le plan régional,
7. Améliorer la pratique sportive tout au long de l'année.

Objectif 3 : Améliorer l'offre commerciale

Constat et enjeux

La densité commerciale, ainsi que le bon niveau d'attractivité de l'offre commerciale de la Vallée s'explique en partie par la présence d'une activité touristique dynamique. Néanmoins, l'importance de l'évasion en dehors de la Vallée, notamment pour l'achat de biens non alimentaires, souligne les carences de l'offre commerciale des principaux pôles de service du territoire.

Engagements

1. Assurer une qualité de l'offre commerciale qui réponde aux besoins de la population et de la clientèle touristique en matière d'accueil, d'environnement...
2. Optimiser l'offre commerciale en orientant vers des secteurs présentant le plus d'évasion extérieure à la Maurienne (équipement de la maison, de la personne, loisirs / culture...)
3. Resserrer le linéaire commercial dans certains centres
4. Mettre en place la complémentarité entre les différents pôles commerciaux

Objectif 4 : Répondre aux besoins de logement de la population locale

Constat et enjeux

Si l'enjeu principal d'une politique de l'habitat à l'échelle de la Maurienne est sans doute de construire une plus forte cohérence entre les actions, il est possible d'envisager, à partir des premiers éléments de l'étude « habitat » engagée sur la Vallée par le Syndicat du Pays de Maurienne, quelques pistes d'engagements.

Engagements

1. Améliorer l'offre de logements destinés aux Mauriennais et susceptibles de contribuer au développement économique de la vallée
 - en développant une offre adaptée aux besoins locaux (parc social, parc privé)
 - en récupérant du patrimoine immobilier vacant
 - en remettant à niveau les logements anciens
 - en faisant référence à l'instance locale de Maurienne du Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées
2. Anticiper les développements futurs en se dotant d'outils de maîtrise foncière

Objectif 5 : Mener une politique des transports et des déplacements adaptée aux besoins de la Vallée

Constat et enjeux

La Maurienne est dotée de nombreuses infrastructures de transport : l'A43 qui a absorbé l'essentiel du trafic transfrontalier, la RN 6 qui permet la desserte locale et la ligne ferroviaire mixte, fret et voyageurs, qui accueille 93 % du trafic franco-italien et qui joue un rôle important de

développement touristique. Principalement destiné à la clientèle touristique, les transports en commun sont dans l'ensemble encore peu développés.

Engagements

1. Garantir, développer et promouvoir l'attractivité de la Maurienne
2. Pérenniser et promouvoir la qualité de la desserte ferroviaire
3. Tirer parti de l'arrivée du Lyon-Turin
4. Apporter une réponse multi-modale au problème croissant de migrations journalières entre les pôles d'emploi et les communes résidentielles
5. Réduire le nombre de captifs, c'est-à-dire de personnes n'ayant pas de moyens de locomotion

Les conditions de réussite

- la prise en compte dans les documents d'urbanisme des préoccupations évoquées, notamment en matière d'habitat,
- la nécessité de porter ces problématiques à l'échelle de la Vallée afin de contribuer avec les autres grandes collectivités (Région, Département) mais aussi l'Etat, à produire des réponses adaptées,
- le maillage du territoire en réseau haut-débit à partir de la fibre optique autoroutière et l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les usages et les équipements.

PERSPETIVES D' ACTIONS...

- Création de chambres temporaires dans les MAPAD et de maisons médicalisées
- Développement du portage des repas pour les personnes à domicile
- Mise en place d'un schéma d'organisation commerciale
- Mise en réseau des sites culturels
- Billetterie commune pour les événements et les sites culturels
- Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat sectorielles et/ou thématiques
- Création d'un guichet unique pour le logement

Densifier et diversifier le tissu économique

Longtemps reconnue comme une vallée industrielle sous influence des grands chantiers (énergétique, routier, ferroviaire, industriel), la Maurienne a opéré depuis plusieurs années une réelle mutation à travers la diversification de son économie. Aujourd'hui, si la dynamique économique de la vallée repose encore sur une tradition industrielle forte, qui a contribué à forger un esprit d'ouverture et de solidarité de la population mauriennaise, le développement économique de la Maurienne est devenu pluriel : elle s'appuie de plus en plus sur une activité touristique croissante, sur une activité agricole qui, outre son importance économique, véhicule par ses productions de qualité, son authenticité, et ses actions sur le paysage, une image attractive de la Maurienne, mais aussi sur un tissu dynamique de petites et moyennes entreprises.

Cette dynamique économique, en marche dans la vallée, est en partie due à un accompagnement local important :

- Une structure d'animation économique sur l'ensemble du territoire : Maurienne Expansion,
- Deux groupements de développement agricole en Moyenne et en Haute Maurienne
- Des organismes de promotion économique tels que le comité des stations dans le domaine du tourisme et les groupements professionnels « commerce et artisanat ».

Afin de mettre en avant leur volonté d'engager plus activement la Maurienne dans la voie du tourisme, les élus et les acteurs locaux de la Maurienne ont choisi de faire de ce secteur une orientation stratégique particulière (cf. orientation stratégique n°3).

Objectif 1 : Soutenir le développement de nouvelles activités tout en maintenant dynamique l'activité industrielle existante

Constat et enjeux

L'enjeu de la Maurienne est donc d'une part, de développer une dynamique propre sur son territoire, en favorisant la création de nouvelles activités quelles soient industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles et d'autre part, d'attirer de nouvelles entreprises extérieures à travers des missions de prospection ou de transfert technologique.

Engagements

1. Intensifier la création d'entreprises traditionnelles et innovantes
2. Attirer de nouvelles entreprises et de la matière grise
3. Développer et conforter les filières agricoles « courtes » qui favorisent la pluriactivité : agrotourisme, production fermière
4. Se doter d'outils de maîtrise foncière (outils de communication et d'acquisition) pour optimiser l'implantation de nouvelles entreprises
5. Influencer les politiques énergétiques pour maintenir la présence des grands groupes industriels en Maurienne.

Objectif 2 : Développer un appareil productif de qualité

Constat et enjeux

La Maurienne doit rester attentive aux entrepreneurs déjà en place sur le territoire, véritable vivier de nouveau développement. Il s'agit d'intensifier le partenariat engagé en accompagnant les acteurs économiques dans un développement de proximité en répondant aux exigences d'une nouvelle génération d'entrepreneurs, demandeurs de flexibilité, d'accessibilité et de qualité des services proposés, et en leur permettant également de satisfaire les nouvelles attentes de la société.

Engagements

1. Développer un système requalifié et spécialisé des parcs d'accueils et des zones d'activités
2. Favoriser le développement de réseaux d'entreprises
3. Poursuivre le développement et la commercialisation des filières agricoles de qualité
4. Améliorer le fonctionnement des exploitations agricoles par des outils et une organisation du travail plus performants
5. Améliorer la valorisation des produits forestiers par des méthodes innovantes de mobilisation et de commercialisation
6. Intégrer les pratiques et les cultures NTIC dans les entreprises

Objectif 3 : Gérer la transmission des entreprises

Constat et enjeux

L'importance du mitage commercial, la présence de friches industrielles en fond de vallée et de friches agricoles ainsi que les difficultés d'installation en agriculture sont des freins au développement économique de la Maurienne. Il convient donc d'assurer les conditions optimales d'installation pour les porteurs de projets en trouvant les moyens de faciliter la transmission des entreprises.

Engagements

1. Favoriser la transmission des entreprises et des commerces
2. Favoriser les installations et les reprises d'exploitations dans les domaines de l'accès au foncier et aux exploitations, du suivi technique et économique, de l'aide financière à l'installation
3. Diminuer le mitage commercial en modernisant les locaux vacants

Objectif 4 : Améliorer l'adéquation emploi / formation en Maurienne

Constat et enjeux

Aujourd'hui, on constate en Maurienne un certain déficit en matière de possibilités de formation et une inadéquation entre les formations proposées et les réels besoins des entrepreneurs locaux. Les spécificités économiques du territoire mauriennais doivent pouvoir trouver une réponse dans l'offre de formation, afin de permettre aux jeunes du pays de trouver un emploi dans la Vallée mais aussi d'attirer des actifs extérieurs de façon plus durable. Pour répondre à cet enjeu, le territoire

doit s'appuyer sur le Comité Emploi-Formation Rhône-Alpes (COEFRA), regroupant la Direction de l'emploi et de la formation continue (DEFC) de la Région Rhône-Alpes, des représentants des préfets et de l'Education nationale, des élus régionaux, des partenaires sociaux (syndicats, patronat) ainsi que le président de la structure porteuse du Pays et permettant l'émergence de projets locaux dans les domaines de la formation initiale, de la formation continue et de l'insertion professionnelle correspondant aux réels besoins du territoire.

Engagements

1. Faire progresser la gestion des ressources humaines pour répondre aux réels besoins des entreprises en individualisant les formations et en tenant compte des diagnostics annuels réalisés par le COEFRA
2. Travailler sur la pluri-formation pour s'adapter à la pluri-activité de certains secteurs économiques de Maurienne (tourisme, agriculture...)
3. Comblent le manque de formations (tourisme, transports, sport, animation-nature, BTP...)
4. Développer des passerelles entre la formation initiale et la formation continue
5. Développer la formation à distance

Objectif 5 : Communiquer pour faire valoir une nouvelle image de la Maurienne

Constat et enjeux

La Maurienne souffre encore aujourd'hui d'une image négative de vallée industrielle qui ne correspond plus à la réalité de sa dynamique économique. Il s'agit dorénavant d'entreprendre une communication à l'échelle de la Vallée pour faire-valoir les atouts et les potentialités économiques du territoire et le positionner dans l'économie savoyarde et rhônalpine.

Engagements

1. Communiquer sur les secteurs d'activités porteurs et sur les savoir-faire de la vallée
2. Intégrer l'agriculture dans la culture « mauriennaise » en améliorant sa communication

Les conditions de réussite

- La mise en route du chantier Lyon-Turin dans la vallée doit être vécue comme un moteur pour l'économie mauriennaise, afin que celle-ci bénéficie du dynamisme engendré tout en limitant les nuisances éventuelles. Il s'agit donc de transformer l'opportunité des grands chantiers tels que le Lyon-Turin en stratégie économique.
- L'ingénierie, présente au niveau local, en matière de développement industriel, agricole ou commercial doit être maintenue pour garantir la dynamique engagée et suivre au plus près les attentes des acteurs économiques de la Vallée.

PERSPECTIVES D' ACTIONS...

- sensibiliser et former à la création et à l'esprit d'entreprises
- créer un fond d'aide à l'implantation spécifique à la Vallée
- prospecter en Italie, en Europe de l'Est, dans les bassins lyonnais et grenoblois
- équiper les parcs d'accueil en NTIC
- proposer des parcs d'accueil et des zones d'activité répondant aux normes « agenda 21 »
- renforcer les services de groupements d'employeurs en agriculture
- réaliser un état des lieux du foncier disponible
- mettre en contacts les cédants et les repreneurs potentiels d'entreprises
- réaliser un ou plusieurs guides thématiques sur les savoir-faire particuliers en Maurienne à destination des habitants et de la clientèle touristique
- Signaler matériellement les différents pôles commerciaux
- Développer le partenariat avec d'autres régions pour optimiser le travail des saisonniers

Poursuivre et accélérer un développement touristique diversifié

La Maurienne est un pays de longue tradition industrielle qui s'est engagé depuis soixante ans dans le développement touristique. Si la création d'emplois par le tourisme n'a pas toujours compensé ceux perdus par l'industrie, c'est là aujourd'hui que se situe le plus gros gisement d'emplois de la vallée et le plus gros potentiel de développement économique.

Au départ, l'essentiel des activités et investissements se concentraient sur les seules stations de sports d'hiver, aujourd'hui, d'autres communes de la vallée consentent elles aussi des investissements conséquents dans le domaine touristique.

Les richesses de la vallée, son authenticité, la diversification de la pratique du ski dans nos stations, les inquiétudes quant à la fréquentation touristique de la saison estivale et aux interrogations climatiques, doivent conduire à un renforcement d'une offre touristique diversifiée en y intégrant le développement durable, l'évolution de la demande de la clientèle et en s'appuyant sur le réseau des stations moyennes et des pôles touristiques de Maurienne.

Objectif 1 : Pérenniser l'activité touristique en corrigeant les faiblesses structurelles

Constat et enjeux

Ces quatre dernières années, les stations ont accru de manière sensible le nombre de lits touristiques. Si ces réalisations ont contribué à l'essor touristique de la Maurienne, ils doivent s'accompagner d'une démarche qualitative de développement des structures d'accueil et des équipements liés pour satisfaire les attentes de la clientèle touristique.

Engagements

1. Assurer la viabilité et le fonctionnement des stations par :
 - le renouvellement des remontées mécaniques
 - le renforcement des installations de neige de culture,
 - le redéploiement, le regroupement voire l'extension dans certains cas, des domaines skiables afin de pérenniser les structures
2. Améliorer qualitativement l'offre de logement par :
 - la réhabilitation des meublés à travers les dispositifs existants
 - la modernisation des structures d'hébergement collectif (centres de vacances, hôtellerie familiale...)
 - un accroissement maîtrisé des lits touristiques en veillant à une exigence de qualité
 - la diversification de l'offre d'hébergement adaptés aux courts séjours (hôtellerie, chambres et tables d'hôtes...)
 - la création de logements destinés aux saisonniers
3. Intégrer la gare de Saint-Jean-de-Maurienne dans le réseau des grandes lignes internationales telles que Thalys et Eurostar

Objectif 2 : Mieux répondre aux nouvelles attentes d'une clientèle plus exigeante en diversifiant l'offre touristique

Constat et enjeux

Ayant connu un développement touristique moins rapide que d'autres vallées alpines, la Maurienne est aujourd'hui en mesure de s'engager dans un modèle de développement répondant clairement aux nouvelles attentes de la clientèle touristique.

Engagements

1. Promouvoir, en montagne comme en vallée, une offre diversifiée de produits touristiques sportifs, culturels, agro-touristiques et « nature » notamment en hiver afin de palier aux aléas climatiques
2. Développer le tourisme industriel et scientifique
3. Mieux organiser l'offre touristique à l'échelle de la vallée en proposant des mises en réseaux des produits, de nouveaux outils d'information globaux et un système de réservation et d'accès transversal
4. Améliorer l'offre touristique pour les enfants
5. Etendre la saison touristique en confortant la saison d'été et les courts séjours d'intersaison
6. Favoriser l'accès des prestataires touristiques et de leurs salariés à des programmes de formation, notamment dans le domaine de l'accueil
7. Stimuler et accompagner l'initiative privée
8. Suivre l'évolution et la satisfaction de la clientèle touristique en Maurienne pour pouvoir répondre à une évolution de la demande

Objectif 3 : Intégrer les principes de durabilité dans le développement touristique de la Maurienne

Constat et enjeux

Les paysages et la richesse naturelle de la Maurienne constitue le principal atout touristique du territoire. Il convient donc dans une démarche de développement touristique durable de veiller à la préservation et à la valorisation de cette richesse, tout en envisageant une démarche de qualité sur l'ensemble des services touristiques mais aussi en matière de ressources humaines, notamment concernant l'accueil des saisonniers dans la vallée.

Engagements

1. Valoriser les richesses naturelles et culturelles de la vallée ainsi que les savoir-faire locaux afin de sensibiliser la population locale et la clientèle touristique
2. Veiller à la préservation des paysages de montagne, notamment à travers la politique « Grands Sites » menée sur les cols de la Maurienne,
3. Intégrer des démarches de qualité dans les prestations touristiques (labels, certification...) notamment en élargissant à d'autres services, la démarche qualité initiée en Maurienne au niveau des domaines skiables (Opération Qualité des Pays de Savoie)

4. Mesurer et évaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux de l'activité touristique avec des outils pérennes
5. Mettre en place des outils d'évaluation des actions menées dans le cadre du contrat
6. Travailler sur la formation des actifs, poursuivre le travail d'intégration des saisonniers et conforter la double-activité

Objectif 4 : Communiquer sur le potentiel touristique de la Maurienne

Constat et enjeux

La Maurienne doit aujourd'hui, si elle veut optimiser sa fréquentation, compléter ses efforts de développement en s'appuyant sur une communication à l'échelle de la Vallée.

Engagements

1. Renforcer le travail commun de promotion et de communication réalisé à l'échelle de la Maurienne
2. Mettre en avant la diversité et les richesses naturelles de la Maurienne, que sont le Parc national de la Vanoise et d'autres sites remarquables (la barrière de l'Essaillon, le Mont Thabor, le massif de la Lauzière, ...)
3. Utiliser les opportunités que sont les grands événements sportifs (championnats du monde de Biathlon en Haute-maurienne, Jeux Olympiques de Turin de 2006...) et leurs champions

Les conditions de réussite

- La Maurienne doit engager des actions de structuration de l'offre touristique, telles que la mise en place d'un accès à l'information globale, à la réservation et à l'ensemble de l'offre touristique au travers des nouvelles technologies de l'information.
- Il faut conforter les synergies avec les organismes de promotion internes et externes à la vallée, et prévoir des instances de concertation avec tous les intervenants du secteur.
- Il faut disposer de façon pérenne, d'une compétence technique de bon niveau pour épauler les élus dans leur décision et les entrepreneurs dans leurs initiatives.
- La Maurienne devra tisser un réseau de relations transfrontalières, notamment avec ses voisins italiens du Piémont et de la haute vallée de la Suse.

PERSPECTIVES D' ACTIONS...

- Accompagnement des Opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisirs (ORIL) et de Villages résidentiels de tourisme (VRT)
- Développer des formules « tout compris »
- Mise en réseau des sites culturels et patrimoniaux
- Valorisation de certains sites naturels et culturels
- Labellisation des prestations touristiques
- Elargir les démarches qualité aux services des stations
- Diversification de l'offre en hébergement par la création de chambres et tables d'hôtes
- Le maintien des infrastructures hôtelières en adéquation avec la demande en terme de qualité et de capacité

Gérer son cadre de vie avec exigence

Dans une ambition collective d'attractivité du territoire, l'enjeu de la gestion du cadre de vie vient logiquement compléter celui de l'amélioration de l'offre des services, que ce soit à destination de la population résidente (orientation stratégique n°1), temporaire (Orientation stratégique n°3) ou des entreprises (orientation stratégique n°2).

Si la Maurienne dispose d'une diversité écologique et paysagère incontestable, et confirmée par la présence du Parc National de la Vanoise, elle a également subi une forte pression environnementale par la présence des grands chantiers et l'industrialisation du fonds de vallée. Aujourd'hui, les empreintes de l'industrie lourde s'estompent mais la menace du trafic de plus en plus dense des camions, inquiètent les élus et la population locale.

La dynamique d'ouverture, d'accroissement de la fréquentation à laquelle aspirent l'ensemble des acteurs de la Maurienne, nécessite de préserver la qualité de leur cadre de vie et de poursuivre les efforts engagés en matière de qualité paysagère et environnementale.

Objectif 1 : Mener une gestion volontaire de l'espace et de requalification paysagère

Constat et enjeux

Dans la vallée de la Maurienne, le paysage joue, comme dans tous les milieux montagnards, un rôle primordial. Le champ visuel est presque entièrement occupé et la diversité du paysage visible est plus importante qu'en plaine. Le paysage est façonné par les éléments naturels (l'eau, la forêt, les montagnes...) mais également par l'homme : si le développement des infrastructures et parfois, l'architecture, peut engendrer des problèmes visuels, les activités agricoles et forestières jouent un rôle primordial dans la gestion et l'entretien de l'espace.

Engagements

1. Conforter les pratiques collectives de gestion de l'espace et reconnaître le rôle de l'agriculture et de la forêt dans ce domaine
2. Mettre en place des outils de qualité paysagère sur l'ensemble du Pays de Maurienne
3. Requalifier le paysage urbain en soutenant la reconversion des friches, le réaménagement des bourgs-centre, de la RN6...
4. Renforcer le partenariat avec le Parc National de la Vanoise

Objectif 2 : Limiter les nuisances dues aux déplacements

Suite à l'accident du tunnel du Mont-Blanc, le trafic a doublé en Maurienne et a provoqué un doublement de la quantité de polluants rejetés dans l'atmosphère par les véhicules. Les mesures effectuées dans la vallée, montrent que les particules en suspension inférieur à 10 µm présentent depuis plusieurs années des concentrations préoccupantes en dépassant quelquefois la valeur limite. De même, une étude sur le bruit en Maurienne identifie, le long de l'axe principal de communication, plusieurs points noirs.

Engagements

1. Rééquilibrer le trafic entre les tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus
2. Fixer un seuil maximum de trafic qui soit acceptable pour préserver la population locale et l'environnement
3. Encourager les moyens de transports alternatifs tels que le ferroutage, via la réalisation de la ligne fret Lyon-Turin
4. Résoudre les problèmes de nuisance sonore dus à l'A43, à la RN6 et aux transports ferroviaires en mobilisant les financements nécessaires

Objectif 3 : S'engager dans la qualité environnementale

Constat et enjeux

La performance environnementale est aujourd'hui non pas un élément optionnel d'une stratégie territoriale mais bien un défi à relever pour avancer dans le développement durable d'un territoire. La Maurienne possède les atouts pour garantir à tous un environnement de qualité.

Engagements

1. Poursuivre la politique de gestion des déchets en partenariat avec le Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM) notamment pour répondre aux besoins des industriels de la vallée
2. Rattraper le retard en matière d'assainissement
3. Préserver la qualité du milieu aquatique
4. Favoriser la maîtrise des nuisances agricoles
5. Poursuivre une politique de diversification et d'efficacité énergétique

Objectif 4 : Gérer les risques naturels et industriels

Constat et enjeux

Les risques font partie de la vie des mauriennais : 80 % des communes de Maurienne sont au moins soumises à un risque naturel, particulièrement du à la montagne, tandis que 6 entreprises industrielles sont classées au titre de la directive SEVESO. L'enjeu est donc à l'échelle de la Maurienne de mieux connaître les risques naturels et industriels afin de mieux les prévenir.

Engagements

1. Poursuivre la gestion de l'Arc et de ses affluents
2. Poursuivre la gestion des forêts de Maurienne afin qu'elle continue à jouer, en plus de leur rôle de production de bois, leur rôle de protection contre les risques naturels
3. Prévoir les risques de nature industrielle

Les conditions de réussite

- L'ensemble de ces préoccupations doivent être prises en compte dans les différents documents d'urbanisme afin d'assurer le respect des engagements de la charte.
- La dynamique du Pays de Maurienne doit pouvoir impulser des démarches collectives et plurielles, en associant les différents acteurs concernés, dans des domaines où les usages et les responsabilités sont multiples (gestion de l'espace, de la rivière...).

PERSPECTIVES D' ACTIONS...

- Mise en œuvre de chartes paysagères et architecturales
- Développement d'une filière bois-énergie
- Conseils auprès des collectivités sur les consommations d'énergie
- Création d'un observatoire de l'environnement

ANNEXES

ANNEXE 1

BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE « ARC ET AFFLUENTS »

Des études réalisées en 1985, concernant la qualité des eaux de l'Arc et l'aspect hydraulique de la rivière, ont mis en évidence l'état dégradé de ce milieu. Une série de réunions avec les élus locaux conduites par canton par les services de l'Etat et l'Association des Maires de Maurienne a permis une bonne sensibilisation aux nécessités de restaurer et valoriser ce patrimoine.

Le contrat de rivière « Arc et affluents », a été signé le 28 juin 1996 et fixait les objectifs suivants :

- remettre le lit de l'Arc dans un état de référence
- améliorer la qualité des eaux en luttant contre la pollution domestique, agricole et industrielle
- mettre en place un plan de gestion des sédiments du lit de l'Arc
- préserver et valoriser le milieu naturel
- sensibiliser la population à la bonne gestion des milieux aquatiques

La programmation des travaux établie à la signature du contrat portait principalement sur des opérations d'assainissement et d'aménagement hydraulique :

- | | |
|--|----------|
| - volet « qualité des eaux superficielles » : | 119.4 MF |
| - volet « aménagement hydraulique des rivières » : | 86.1 MF |
| - volet « restauration écologique des rivières » : | 2.8 MF |
| - volet « animation, communication » : | 2.9 MF |

La hiérarchisation des priorités a entraîné dans la mise en œuvre un décalage entre les actions d'assainissement et de protection contre les inondations et les actions de préservation des richesses biologiques des rivières.

Un avenant au contrat de rivière a été mis en place afin de remédier au déséquilibre de la programmation des travaux. Il prend également en compte les enseignements tirés des études réalisées dans la première phase du contrat et induisant un programme d'action dans les domaines de la mise en valeur des milieux aquatiques et de la gestion physique du lit de l'Arc.

Le contrat de rivière a permis de réunir tous les usagers, les intervenants des cours d'eau du bassin versant de l'Arc. Des actions dans plusieurs domaines ont pu être mises en place grâce à un travail de concertation. Des réflexions réunissant les différents partenaires (publics et privés comme EDF, SFTRF et la SNCF) ont pu démarré.

Une démarche intercommunale a été mise en œuvre sur le bassin versant et appliquée aux actions d'assainissement domestique. Sur la plupart des cantons, les communes se sont regroupées pour les projets de stations d'épuration afin de rationaliser au mieux les coûts d'investissement et de fonctionnement.

Le plan de gestion physique du lit de l'Arc, portant sur la conciliation entre l'entretien morphodynamique et la sécurité des populations riveraines, doit poursuivre cette démarche intercommunale dans le domaine de l'aménagement hydraulique. En effet, ce plan doit permettre d'avoir une vue globale des interventions sur l'ensemble du bassin, de mettre en place une

procédure légère pour les autorisations des opérations. Il planifie les travaux à engager et met à plat les responsabilités et compétences de chaque partenaire.

ANNEXE 2

BILAN DU PROGRAMME LEADER II

Le programme Leader II Maurienne, axé sur la valorisation touristique, s'est exercé sur les 6 cantons de la vallée, par ailleurs entièrement situés en zone objectif 5b Rhône-Alpes. Ce programme, mis en œuvre fin 1997, a été managé par un Groupe d'Action Locale constitué d'élus représentants des organisations intercommunales, des groupements de développement agricole, du Parc National de la Vanoise, du comité des stations et du secteur associatif.

Le projet de développement du programme Leader II Maurienne comprenait trois axes :

- marquer clairement le territoire comme un territoire de découverte,
- affirmer et professionnaliser l'offre de découverte, autour de la découverte des milieux naturels, la découverte des savoir-faire locaux et la découverte sportive,
- accroître les courts séjours touristique et découverte.

Le programme d'actions s'est monté à 13.5 MF (2.06 Meuros) et a été réalisé à 82 %. Si la communication et l'information sont restées confidentielles et que le programme a manqué d'une évaluation plus continue et d'une envergure transnationale, il a permis, avec le renforcement de la coopération intercommunale, l'établissement de nouvelles pratiques des acteurs dans la démarche de projet (mise en œuvre de nouvelles collaborations sur le territoire : exemple les associations d'animation cantonale). Par ailleurs, il a également favorisé la prise de conscience d'une grande partie des élus que l'aboutissement des réflexions sur les projets est la mise en œuvre d'une politique de vallée : cette prise de conscience est notamment à la source de la démarche entreprise en faveur d'un nouveau programme Leader + sur la vallée et de la constitution d'un Pays de Maurienne.

ANNEXE 3

FICHE D'IDENTITE : SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

- Nom :** Syndicat (Mixte) du Pays de Maurienne
- Périmètre :** L'arrondissement de la Maurienne
- Coordonnées :** 192 avenue des Clapeys - BP 82 - 73303 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex
Tél : 04.79.64.12.48
Fax : 04.79.64.46.66
email : spm@arcalpin.com
- Création :** 4 décembre 2000 en substitution de l'Association des Maires de Maurienne existante depuis 1972
- Composition :** **3 communautés de communes (21 communes) + 38 communes**
1 Comité Syndical constitué de 68 délégués titulaires
1 bureau : 1 président
6 vice-présidents chargés de :
 - * industrie, artisanat, commerce
 - * tourisme
 - * environnement - agriculture rivières
 - * procédures contractuelles
 - * personnel - finances
- Compétences :** **obligatoires :** gestion, animation, coordination des politiques contractuelles
construction et gestion d'un institut médico pédagogique
- optionnelles :** organisation et gestion des Transports Scolaires
construction et gestion de l'abattoir de Maurienne

FICHE D'IDENTITE : CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE MAURIENNE

Mise en place : Juin 2001 suite au dépôt du dossier de candidature auprès du Préfet de Région et de la Région Rhône-Alpes pour la constitution en Pays

Composition : 60 membres répartis dans 3 collèges

1. COLLEGE « INSTITUTIONNEL »

Président du Syndicat du Pays de Maurienne
Député
Présidents des structures intercommunales

2. COLLEGE « ECONOMIE »

- secteurs industriel, artisanal, commercial et services (entreprises, grands groupes, artisans, commerçants, artisans, commerçants, SEM d'animation économique)
- secteur agricole (chambre d'agriculture, groupements de développement agricoles)
- secteur touristique (Comité des stations, Remontées mécaniques, Gîtes de France, FAGHIT)
- secteur environnemental (Parc National de la Vanoise, Conservatoire départemental du Patrimoine)
- secteur emploi / formation (ANPE, Mission locale jeunes, Lycées)
- secteur bancaire
- secteur syndical
- secteur médical (médecin, association pour l'enfance inadaptée)

3. COLLEGE « VIE ASSOCIATIVE LOCALE »

Responsables d'associations culturelles, de développement touristique, sportives...

FICHE D'IDENTITE : COMITE DE PILOTAGE DU PAYS DE MAURIENNE

Composition : 1. **SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE** (Membres du bureau)

Monsieur TOURNABIEN – Président du SPM
Monsieur ANSELME – Vice Président du SPM
Monsieur JORCIN – Vice Président du SPM
Monsieur MERLOZ – Vice Président du SPM
Monsieur PEAQUIN – Vice Président du SPM
Monsieur REFFET – Vice Président du SPM
Monsieur VALLET – Vice Président du SPM
Monsieur DURBET – Vice Président du SPM
Madame CHEVESSEND – Membre du bureau du SPM
Monsieur FAVIER – Membre du bureau du SPM
Monsieur POUCHOULIN – Membre du bureau du SPM
Monsieur SIBUE – Membre du bureau du SPM
Monsieur VIGNE – Membre du bureau du SPM

2. **ETAT**

Monsieur BARRE – Sous-Préfet de l'arrondissement de Maurienne
Monsieur DUPONT – Chargé de mission « Pays » au Secrétariat
Général aux Affaires Régionales

3. **REGION RHONE-ALPES**

Monsieur DULLIN – Conseiller régional
Madame GUILHAUDIN – Conseillère régionale
Madame LACLAIS – Conseillère régionale
Madame MINA – Conseillère régionale
Madame MARTIN RETORD – Conseillère régionale
Monsieur ROCHETTE – Conseiller régional rapporteur

4. **DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**

Monsieur CHARVOZ – Conseiller général
Monsieur JULLIARD – Conseiller général
Monsieur LETT – Conseiller général
Michel BOUVARD – Vice-Président du Conseil Général

5. **SERVICES TECHNIQUES**

Madame BOUCHARD – Direction des Politiques Territoriales de la
Région Rhône-Alpes
Monsieur TISSEYRE – Direction des Politiques Territoriales du
Département de la Savoie
Monsieur PECQUEUX – Direction des Politiques Territoriales du
Département de la Savoie
Monsieur CHARBONNIER – Cellule Europe
Monsieur SCHWARTZ – Maurienne Expansion

Contrat d'Objectifs

PREALABLE

Exposé des choix stratégiques pour 2004-2008

Le Contrat d'objectifs précise les priorités de développement du Pays de Maurienne à 5 ans, durée de la contractualisation dans le cadre du Contrat de Développement de Pays de Rhône-Alpes.

L'enjeu principal du Pays de Maurienne, bassin de 41 600 habitants, est d'accroître son attractivité aussi bien en matière de population qu'en matière de clientèle touristique et d'entreprises.

Sa qualité de territoire de montagne accentue cette problématique d'attractivité et conduit à la détermination d'objectifs de développement, puis d'actions spécifiques mises en oeuvre dans le cadre du CDPRA, tenant compte des contraintes géographiques et naturelles du territoire.

La volonté de poursuivre en Maurienne un développement équilibré reposant sur l'articulation entre une économie diversifiée et un cadre de vie, social et environnemental, de qualité, a donc conduit le territoire à s'engager sur chacune des orientations stratégiques définies dans la Charte de Pays.

Néanmoins, parmi les 4 orientations stratégiques, il a été retenu de privilégier le développement touristique qui est aujourd'hui le moteur du développement économique du Pays de Maurienne et le secteur où le gisement d'emplois nouveaux est le plus important.

Les priorités ont donc été définies sur les objectifs de chacune des orientations en tenant compte :

- d'une part, de l'urgence à mener des actions sur les principales fragilités du territoire,
- d'autre part, de l'existence de politiques de droit commun permettant de soutenir des projets en dehors du CDPRA (*les thématiques déjà identifiées comme hors CDPRA à ce stade sont signalées par l'expression « pour mémoire »*).

L'enveloppe de la Région Rhône-Alpes allouée pour la mise en oeuvre du Contrat de Développement du Pays de Rhône-Alpes s'élève à 3 608 000 euros.

ORIENTATION STRATEGIQUE n°1

Promouvoir, dans un territoire de montagne, une culture de services et de relation de niveau urbain

Le développement d'une offre de services de qualité est une condition essentielle pour le maintien, voire l'accroissement de la population en Pays de Maurienne. Parmi les divers services à la population, le contrat soutiendra trois thématiques identifiées comme prioritaires : la santé, la culture et le logement.

La problématique des transports évoquée dans la charte n'a pas été identifiée comme un axe prioritaire pour les 5 prochaines années puisque le diagnostic territorial tire le constat d'une offre relativement satisfaisante.

Par ailleurs, la réflexion menée conjointement par le Conseil Local de Développement et les élus privilégie la nécessité d'engager le territoire vers le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) à destination de la population locale.

Objectif 1 – Développer une politique de santé de proximité

Objectif 2 – Améliorer l'offre culturelle et sportive à destination de la population locale

Objectif 3 – Améliorer l'offre commerciale

Objectif 4 – Répondre aux besoins de logement de la population

Objectif 5 – Favoriser les usages des NTIC par les habitants

Objectif 1 : Développer une politique de santé de proximité

Le fort vieillissement de la population en Maurienne a un impact fort sur la nature de l'offre en matière de santé. Les MAPAD et les médecins constatent en effet de grandes difficultés à gérer les besoins de plus en plus croissants des personnes âgées et notamment leur admission dans les établissements. Afin d'optimiser la gestion des listes d'attente dans les maisons de retraite, le Département de la Savoie met actuellement en place un logiciel de recensement des demandes d'admission (GERINFO) auprès des établissements. Pour compléter cette action, le Pays de Maurienne souhaite, à travers le futur CDPRA, agir en faveur du maintien à domicile des personnes âgées afin de limiter les besoins en lits.

Par ailleurs, la volonté du territoire de développer une politique de santé de proximité sur une vallée longue à forts dénivelés de 120 km implique impérativement l'organisation des services médicaux.

1. Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

- par le soutien au portage de repas
- par le développement de la formation des aides soignantes

2. Favoriser l'organisation des services médicaux sur le territoire

- par la création d'une maison de garde pour les médecins, en partenariat avec les urgences de l'hôpital de Saint Jean de Maurienne afin de mutualiser les moyens et les compétences.

Objectif 2 : Améliorer l'offre culturelle et sportive

Dans le domaine des loisirs, le Pays de Maurienne souhaite soutenir différents domaines mais s'attachera particulièrement à favoriser les manifestations et les pratiques culturelles notamment à travers leur valorisation et la mise à disposition d'équipements de qualité.

1. Soutenir les manifestations et les pratiques culturelles et sportives en Maurienne

- par la création d'un label qualifiant « Pays de Maurienne »

2. Développer les équipements

- par la remise à niveau des équipements existants
- par la création de nouveaux équipements

Objectif 3 : Améliorer l'offre commerciale (traité dans l'orientation stratégique n°2)

Objectif 4 : Répondre aux besoins de logement de la population locale

L'étude sur les enjeux d'habitat menée en Maurienne fait le constat d'un renouvellement insuffisant de l'offre de logement sur le territoire. La création de nouveaux logements est aujourd'hui insuffisante pour satisfaire le maintien de la population. Dans une ambition d'accroissement de la démographie, le Pays de Maurienne doit donc s'attacher à favoriser l'offre en matière de logement pour la population locale.

1. Améliorer l'offre d'hébergements existants pour répondre aux besoins de la population
 - par la réhabilitation des logements existants
 - par l'augmentation de l'offre en fonction des réels besoins de chaque sous-bassins du territoire (résultats de l'étude prévus en août 2003).
2. Optimiser l'adéquation entre l'offre et la demande en matière de logement
 - par la création d'un guichet unique logement, recensant et mettant à disposition l'offre et la demande en matière de logement sur l'ensemble du territoire

Objectif 5 : Favoriser les usages des NTIC par la population locale

Le développement des usages des nouvelles technologies est un facteur-clé et transversal de l'attractivité du Pays de Maurienne qui permettra une meilleure qualité de l'ensemble des services à la population et la réduction des contraintes d'accessibilité de la vallée à certains services.

1. Améliorer l'accès de la population aux NTIC
 - par la pérennisation des projets d'Etablissements Publics Numériques sur le territoire initiés dans le programme Leader +
2. Favoriser la mise en ligne des services à la population

ORIENTATION STRATEGIQUE n°2

Densifier et diversifier le tissu économique

Les réflexions menées avec les acteurs économiques du Pays de Maurienne (chefs d'entreprises, commerçants, agriculteurs, chambres consulaires...) ont conduit à modifier la structure de cette orientation stratégique développée dans la charte du Pays de Maurienne. Cette réorganisation des objectifs permet de mieux appréhender les secteurs d'activités sur lesquels le territoire souhaite concentrer ses efforts : les TPE, formant le tissu économique de base, l'agriculture, productrice de services et de produits agricoles de qualité, et enfin les grands projets prévus en Maurienne dans les 5 prochaines années, créateur d'une dynamique économique sur le territoire.

Objectif 1 : Favoriser et consolider le développement des Très Petites Entreprises (TPE)

Objectif 2 : Consolider une activité agricole diversifiée

Objectif 3 : Etre acteur des grands investissements publics et privés

Objectif 4 : Organiser l'activité économique sur le territoire

Objectif 1 : Favoriser et consolider le développement des Très Petites Entreprises (TPE)

L'enjeu de densification du tissu économique de la Maurienne nécessite de soutenir le développement des TPE dans les domaines du service, du commerce et de l'artisanat. La priorité sera mise sur les entreprises rencontrant le plus de difficultés, c'est-à-dire celles situées en fond de vallée.

1. Assurer la cession / reprise des entreprises situées en fond de vallée
 - par une meilleure connaissance du marché de la transmission permettant de cibler les secteurs d'activité prioritaires
 - par la mise en place d'outils d'information de proximité
 - par l'accompagnement et le conseil
2. Soutenir la création et le développement des jeunes entreprises et TPE

Objectif 2 : Consolider une activité agricole diversifiée

La multifonctionnalité de l'agriculture prend tout son sens dans un territoire de montagne comme celui de la Maurienne. A travers cet objectif, le Pays de Maurienne montre sa volonté de consolider le développement de l'activité agricole afin que celle-ci puisse, notamment à travers son articulation avec l'activité touristique, participer à la valeur ajoutée économique du territoire.

1. Répondre aux exigences de qualité de vie des exploitants et assurer l'intégration sociale de la profession dans son territoire
 - par un meilleur fonctionnement interne des exploitations
 - par un meilleur fonctionnement des structures collectives
 - par des efforts de sensibilisation auprès des collectivités et des élus
2. Valoriser les ressources foncières et créer un contexte favorable aux installations
 - par une plus grande garantie d'usage du foncier aux agriculteurs
 - par le soutien aux projets d'installation
3. Créer une valeur ajoutée locale et diversifier les activités agricoles, notamment à travers l'agrotourisme
 - par une meilleure connaissance de l'offre et de la demande locales en produits et services agricoles
 - par l'organisation et la promotion de la distribution locale des produits agricoles mauriennais

Objectif 3 : Etre acteur des grands investissements publics et privés

L'arrivée de grands investissements prévus en Maurienne (préparation du chantier ferroviaire Lyon-Turin, galerie de services du Fréjus, Championnat du Monde du Biathlon, Jeux Olympiques de Turin, ...) est une véritable opportunité pour le dynamisme économique de la vallée. L'objectif est de saisir ces occasions, d'une part, en bénéficiant des retombées économiques de ces projets, en anticipant nos interventions afin d'y être mieux préparé et de transformer ces opportunités « fréquentielles » en opportunités pérennes, d'autre part.

1. Améliorer la compétitivité des entreprises face aux grands investissements par la modernisation des équipements (automatisation, contrôle de la qualité)
2. Favoriser l'implantation d'entreprises en lien avec les grands investissements
3. Répondre aux problématiques d'accueil liées aux grands projets (logement, restauration collective, transport)

Objectif 4 : Organiser l'activité économique sur le territoire

Pour favoriser le développement de l'ensemble des secteurs d'activités économiques, la Maurienne doit également pouvoir proposer aux entreprises un environnement favorable, notamment en matière de ressources humaines et de services.

1. Développer des outils de formation au service des entreprises
 - 1.1. par la sensibilisation des jeunes à l'économie locale
 - 1.2. par le rapprochement des jeunes et des entreprises
 - 1.3. par la pérennisation de certaines filières (savoir-faire locaux, secteurs en difficulté / métiers manuels...)
 - 1.4. par un meilleur accès des entreprises aux dispositifs de formation
2. Rendre l'offre territoriale plus attractive
 - 2.1. par le développement d'un appui technique au service des entreprises de la vallée
 - 2.2. par l'amélioration des services sur les zones d'activités
 - 2.3. par l'accès au haut débit pour tous les acteurs économiques (entreprises de fond de vallée, stations...)
 - 2.4. par la recherche d'activités adaptées aux friches industrielles réhabilitées
3. Communiquer sur l'économie de la vallée
 - par le développement d'un système d'information spécifique
 - par la mise en place de manifestations relatives à l'économie de la vallée, et notamment concernant les grands projets
 - par la professionnalisation de la communication

ORIENTATION STRATEGIQUE n°3

Poursuivre et accélérer un développement touristique diversifié

Le territoire a choisi de faire de l'activité touristique un axe fort de développement du Pays de Maurienne. C'est pourquoi, il conviendra de maintenir une animation touristique à l'échelle du Pays et d'allouer 40 % de la subvention accordée par la Région Rhône-Alpes au titre du Contrat de Développement de Pays de Rhône-Alpes.

Le développement touristique du Pays de Maurienne repose sur deux principaux enjeux : d'une part, la pérennisation de l'activité sur l'ensemble du territoire à travers l'intégration des principes de durabilité, c'est-à-dire d'équilibre entre la recherche d'une valeur ajoutée économique et la préservation des ressources humaines et environnementales qui y contribuent et d'autre part, l'adaptation de l'offre touristique aux nouvelles attentes de la clientèle.

Les projets concernant plus spécifiquement les stations sont financés hors CDPRA dans le cadre des Contrats Station Moyennes (CSM), sauf pour des actions pouvant être menées à l'échelle du Pays de Maurienne.

Objectif 1 : Pérenniser l'activité touristique en corrigeant les faiblesses structurelles

Objectif 2 : Mieux répondre aux nouvelles attentes de la clientèle en diversifiant l'offre

Objectif 3 : Intégrer les principes de durabilité dans le développement touristique de la Maurienne

Objectif 4 : Communiquer sur le potentiel touristique de la Maurienne

Objectif 1 : Pérenniser l'activité touristique en corrigeant les faiblesses structurelles

Le Pays de Maurienne doit pouvoir corriger certaines faiblesses structurelles qui limitent aujourd'hui la poursuite du développement de l'activité touristique. Néanmoins, ce « rattrapage » doit également pouvoir permettre de choisir un modèle de développement durable répondant aux attentes de la clientèle.

1. Assurer la viabilité et le fonctionnement des stations
 - par le développement de la neige de culture (pour mémoire)
 - par la mise en place d'accès mains libres dans les stations (pour mémoire / Contrat Stations Moyennes)
2. Améliorer qualitativement l'offre d'hébergement touristique
 - par l'aide au développement d'hébergement de courts séjours
 - par la réhabilitation des meublés dans le cadre des Opérations de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs (pour mémoire / Contrats Stations Moyennes)

Objectif 2 : Mieux répondre aux nouvelles attentes d'une clientèle plus exigeante en diversifiant l'offre touristique

La diversification fait partie du modèle de développement choisi par la Maurienne pour tenter de mieux répondre, qualitativement, aux attentes des touristes.

1. Valoriser les sites culturels et patrimoniaux
 - par le soutien à la réalisation de centres d'interprétation du patrimoine structurants
 - par la mise en réseau des sites ouverts à la visite
 - par la valorisation du site remarquable de la barrière de l'Esseillon
2. Développer le tourisme industriel et scientifique
3. Améliorer l'offre touristique à destination des enfants et des familles
4. Organiser l'offre touristique à l'échelle du Pays
 - par une meilleure connaissance de la clientèle
 - par la création d'un système transversal de réservation et d'accès via les NTIC
 - en stimulant la création de produits et de circuits touristiques

Objectif 3 : Intégrer les principes de durabilité dans le développement touristique de la Maurienne

La diversification de l'offre touristique développée dans l'objectif précédent doit être accompagnée d'une meilleure prise en compte des aspects sociaux et environnementaux qui participent au premier plan à la réussite et à la durabilité du développement touristique.

1. Mettre en valeur les ressources naturelles et paysagères
2. Fidéliser les ressources humaines
 - par l'amélioration des conditions de vie des saisonniers et plus particulièrement leur hébergement
 - par le développement du réseau pluriactivité en Maurienne
 - par une meilleure connaissance des besoins de formation

Objectif 4 : Communiquer sur le potentiel touristique de la Maurienne

1. Intensifier une communication commune à l'échelle du Pays de Maurienne en poursuivant le Plan de Communication « Maurienne » déjà mené sur 6 campagnes dans le cadre de l'ancien Contrat Global de Développement.

ORIENTATION STRATEGIQUE n°4

Gérer son cadre de vie avec exigence

La qualité du cadre de vie est un des principaux atouts de la Maurienne et donc un facteur transversal d'attractivité de nouveaux habitants, d'entreprises et de clientèle touristique. Le Contrat de Développement de Pays de Rhône-Alpes devra s'attacher plus particulièrement à l'amélioration de la qualité environnementale en Maurienne et à la valorisation paysagère qui est le témoignage direct et visuel de la qualité du cadre de vie d'un territoire. L'ensemble des autres aspects environnementaux évoqués dans la charte seront poursuivis hors CDPRA.

Objectif 1 : Mener une gestion volontaire de l'espace et de requalification paysagère

Objectif 2 : Limiter les nuisances dues aux déplacements

Objectif 3 : S'engager dans la qualité environnementale

Objectif 4 : Gérer les risques naturels et industriels

Objectif 1 : Mener une gestion volontaire de l'espace et de requalification paysagère

L'image de la Maurienne reste encore très négative dans l'imaginaire des gens et ne correspond plus à la réalité du territoire. L'enjeu, à travers le CDPRA, est donc de poursuivre les efforts déjà entrepris en matière de gestion de l'espace et de paysage afin de valoriser davantage la véritable qualité de vie que peut offrir la Maurienne à ses habitants et à ses visiteurs.

1. Promouvoir une utilisation équilibrée de l'espace
 - par une meilleure connaissance des disponibilités foncières (zones d'activités, habitat, agriculture...)
 - par la mise en œuvre d'outils d'intervention
2. Valoriser les ressources forestières (forêts publiques et privées)
 - par la mobilisation et la commercialisation des bois
 - par l'utilisation du bois pour la production d'énergie
3. Requalifier le paysage urbain
 - par l'amélioration du cadre de vie urbain
 - par la sensibilisation au respect de l'architecture locale

Objectif 2 : Limiter les nuisances dues aux déplacements

En dehors de la volonté des acteurs locaux de voir se concrétiser le projet ferroviaire Lyon-Turin affichée clairement dans la Charte, les moyens de lutte contre les nuisances, dues aux déplacements et notamment à l'augmentation du trafic des poids lourds, concernent essentiellement l'air et le bruit et pourront être traités hors CDPRA.

1. Résoudre les problèmes de nuisances sonores et de pollution de l'air (pour mémoire)

Objectif 3 : S'engager dans la qualité environnementale

1. Poursuivre la politique des déchets ménagers et industriels (pour mémoire)

Objectif 4 : Gérer les risques naturels et industriels

1. Poursuivre la gestion de l'Arc et de ses affluents (pour mémoire / Plan de gestion de l'Arc et de ses affluents)
2. Poursuivre la gestion de la forêt (traité dans l'objectif 1)

ORIENTATION STRATEGIQUE n°5 Animation, évaluation et communication

Cette orientation concerne directement la démarche engagée par le Pays de Maurienne. L'animation, l'évaluation et la communication sont les trois conditions de réussite d'un tel projet collectif.

Objectif 1 : Garantir une animation à l'échelle du Pays

Objectif 2 : Assurer l'évaluation du CDPRA

Objectif 3 : Communiquer sur la démarche de Pays et du Conseil Local de Développement

Objectif 1 : Garantir une animation à l'échelle du Pays

1. Mettre en place une animation générale du Contrat de Développement de Pays de Rhône-Alpes et du Conseil Local de Développement
2. Mettre en place une animation thématique sur les principaux secteurs du développement économique (Entreprises industrielles / commerce / artisanat, tourisme, agriculture)

Objectif 2 : Assurer l'évaluation du CDPRA

1. Mettre en oeuvre une évaluation interne (définition de critères ou d'outils d'évaluation pour chacune des actions inscrites dans le CDPRA)
2. Solliciter une évaluation externe sur l'ensemble du contrat

Objectif 3 : Communiquer sur la démarche de Pays et l'action du Conseil Local de Développement

1. Utiliser différents moyens de communication / sensibilisation à destination des élus, des acteurs économiques et plus largement de la population locale